

Saint-Denis, le 29 NOV. 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les IEN

Objet : Utilisation du réseau social Twitter à l'école.

Lors de la conférence de présentation de la rentrée scolaire 2016, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud Belkacem a rappelé l'importance de "l'Éducation aux Médias et à l'Information pour donner à nos élèves les moyens d'appréhender les informations, d'acquérir des réflexes, de recouper des informations, vérifier des sources". Le parcours citoyen, le socle commun de connaissances de compétences et de culture sans oublier les nouveaux programmes d'enseignement contiennent de nombreuses références pour la mise en place de l'EMI dès l'école¹.

L'utilisation du réseau social Twitter est une possibilité qui permet de rendre à la langue en milieu scolaire sa fonction première : communiquer. Destinés à être lus par les élèves de la classe mais aussi par un public extérieur bien plus large (parents, autres classes, autres écoles), les tweets favorisent les échanges et permettent une familiarisation aux techniques de l'information et de la communication.

Dans la classe, Twitter peut être un outil de publication d'information. Ouvrant de nombreuses pistes pédagogiques, il permet une éducation concrète aux réseaux sociaux sur Internet, une sensibilisation aux problématiques de l'identité numérique et aux règles de communication.

Je tiens à vous rappeler que la création d'un compte Twitter à l'école nécessite plusieurs précautions d'usage. En effet, l'utilisation d'un compte Twitter doit être faite dans le respect des droits d'auteur, de diffusion et de publication. De plus, dans le primaire, seuls des comptes classes peuvent être créés.

Si vous créez un compte Twitter ou en possédez déjà un pour votre classe, vous devez disposer des autorisations signées par les représentants légaux.

Afin de vous apporter l'aide nécessaire, Canopé-Clemla Réunion est à votre disposition pour tout renseignement, aide dans les démarches administratives et législatives, ainsi que pour la mise en place pédagogique du projet.

Pour répondre au mieux à vos attentes, je vous remercie de remplir le formulaire ci-joint, si vous avez déjà mis en place un projet avec Twitter ou si vous souhaitez en mettre un en place au cours de cette année scolaire 2016-2017 et de le renvoyer à madame Martine Coqueret, IEN en charge du dossier EMI (martine.coqueret@ac-reunion.fr).

Je vous demande de diffuser cette information à l'ensemble des personnels enseignants afin de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information au sein de vos écoles.

L'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale



Jean-François SALLES

Rectorat

direction académique
des services de
l'éducation nationale
Jean-François SALLES
IA-DAASEN

2016-2017/ n°042

Affaire suivie par
Martine COQUERET
IEN en charge du dossier EMI

Téléphone
02 62 37 46 47

Courriel
ce.9741539E@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr



Formulaire à renvoyer à martine.coqueret@ac-reunion.fr

Ce formulaire est destiné à permettre à la coordonnatrice de Canopé-Clemlé d'accompagner au mieux les classes Twitter en fournissant une aide administrative et pédagogique pour la mise en place de projets Twitter.

Nom de l'école et lieu.....

Nom de l'enseignant (e) :.....

Circonscription :

Mise en place de Twitter dans la classe depuis (année scolaire de mise en place du projet) :

Identifiant du compte classe :

De quelle aide auriez-vous besoin ? (administrative, pédagogique, autre...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....